

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHONE Séance du 24 Juillet 2018
Nombre de Conseillers : En exercice : 37 Titulaires Présents : 23 Suppléants Présents : 2 Absents : 8 Pouvoirs : 4 Votants : 29 Pour : 29 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0 N° CC 147/2018	L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre juillet à vingt heures , le Conseil Communautaire Ussets et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint-Germain-sur- Rhône, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD Date de convocation : Le 18 Juillet 2018 Présents titulaires : M. Paul RANNARD Président Mesdames, Anne-Marie BAILLEUL, Carole BRETON, Marthe CUTELLE, Mylène DUCLOS, Sylvie TARAGON Messieurs, André-Gilles CHATAGNAT, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PASCAL, Guy PERRET, Gilles PILLOUX, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD. Suppléants présents : Serge JOURNAL pour Grégoire LAFEVERGES, Michèle LIARD pour Christian VERMELLE. Pouvoirs : Paulette LENORMAND donne pouvoir à Anne- Marie BAILLEUL, Alain CAMP donne pouvoir à Bernard REVILLON, Carine LAVAL donne pouvoir à Jean-Louis MAGNIN, Bernard THIBOUD donne pouvoir à Paul RANNARD. Absents : Mesdames Estelita LACHENAL, Corinne GUISEPPIN, Christine VIONNET, Messieurs Patrick BLONDET, Alain CHAMOSSET, Pascal COULLOUX, Bruno PENASA, Jean VIOLETT. Monsieur Jean- Paul FORESTIER est désigné secrétaire de séance

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Contrat de Ruralité : convention 2018

VU le Contrat de ruralité signé le 23 mars 2017,
 VU la délibération n°CC 58/2017 du 14 mars 2017 portant adoption du contrat de ruralité,
 VU la délibération n°CC 196/2017 du 16 mai 2017 indiquant les projets soutenus pour l'exercice 2017,
 VU la délibération n°CC 59/2018 du 10 avril 2018 indiquant les projets soutenus pour l'exercice 2018,

Considérant que le contrat de ruralité a fait l'objet d'une adoption par le Conseil Communautaire par délibération n° CC 58/2017 du 14 mars 2017 et qu'une délibération a été prise pour proposer des projets à financer pour 2018, sur la base d'une enveloppe annuelle de 358 000 €,

Considérant que la Conférence des financeurs (État, CCUR, CD 01, CD 74, CA ARA, CAF, MSA, Chambres consulaires, CNR, etc.) s'est tenue le 25 avril 2018 pour finaliser la maquette financière du contrat.

Considérant que les travaux de la déchèterie de Frangy, actés sur l'enveloppe de 2018, ne peuvent débuter en 2018 et que les projets inscrits au contrat sur la convention financière de 2018 doivent débuter dès l'année en cours.

Considérant qu'il convient de revoir la délibération du 10 avril 2018 et de partir sur une nouvelle convention financière au titre de l'année 2018.

Le Président propose de flécher les projets suivants :

Axe	Action	Maitre d'ouvrage	Montant HT	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs
6	Création Multi accueil de Minzier	CC Ussets et Rhône	481 100 €	96 280 € (20 %)	144 300 € (30.0 %)	240 520 € (50 %)
4	Réhabilitation de la Via Rhôna	CC Ussets et Rhône	157 985 €	31 597 € (20 %)	47 400 € (30 %)	78 992 € (50 %)
1	Réfection du gymnase de la Semine	CC Ussets et Rhône	401 460 €	80 293 € (20 %)	166 300 € (41.4%)	154 893 € (38.6 %)
1	Connexion de secours d'eau entre Seyssel et Droisy	SI des Eaux de Bellefontaine	447 601 €	184 484 € (41 %)	121 080 € (27 %)	142 037 € (32 %)

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	DETR	DSIL « Thématique »	DSIL « Contrat de ruralité »	Volet territorial du CPER	TEPCV	Autres (préciser)
			479 080.00 €			CAF : 144 300 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide de :

VALIDER les projets proposés ci-dessus, en lieu et place de la délibération du 10 avril 2018, au titre du Contrat de ruralité pour 2018,

NOTIFIER à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois ces projets au titre du Contrat de ruralité - FSIL

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,
 Le Président,
 Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.